L’équipe enseignante de l’école maternelle / élémentaire XXXXX

Paris, leXX octobre 2020

**À l’attention de M. / Mme XXX*,* inspecteur*-trice* de l’Éducation nationale de la circonscription xxx**

Monsieur / Madame,

Nous avons reçu il y a quelques jours un message de votre part souhaitant nous alerter sur les risques de contamination auxquels nous nous exposons sur nos temps de pause repas.

Si l’ensemble de l’équipe est attaché au respect des gestes barrières et des mesures sanitaires pour freiner la propagation du virus, nous sommes toutefois assez surpris-es de la teneur de ce message. Les cas positifs ou cas contacts se multiplient dans les écoles. De façon légitime, l’Institution semble s’en inquiéter. Mais cette préoccupation exprimée dans votre message soulève au sein de notre équipe un sentiment de malaise.

Rappelons d’abord que le temps méridien est un temps non travaillé officiellement mais qu’il est bien souvent, dans les faits, un temps d’échange et de concertation d’équipe, essentiel à la vie de l’école. Les repas pris en commun sont donc à la fois des temps studieux et des temps conviviaux, nécessaires et importants. Les locaux dédiés à ces temps de repas et de réunions sont effectivement peu adaptés, même en temps normal, à la réalité de la vie de l’équipe : espace étriqué, aération difficile ou impossible… Nous le regrettons évidemment et prenons toutes les précautions nécessaires pour que soient respectées les mesures barrières.

Alors que votre analyse de la situation confirme une nette dégradation de la situation sanitaire en particulier dans les écoles, l’inconséquence voire l’incohérence de la gestion de la situation par l’Institution est manifeste. Partout des restrictions s’imposent (enseignement supérieur, entreprises privées, restaurants, etc.) sauf à l’école où les effectifs et modalités restent les mêmes. Appeler à la seule responsabilité individuelle alors même que l’Institution fait preuve de légèreté dans les mesures sanitaires nous parait quelque peu déplacé !

Mais ce qui nous interroge le plus, c’est que les préoccupations sanitaires de notre employeur semblent davantage motivées par une problématique d’organisation de service que par une considération pour notre santé. Si les tensions concernant les moyens de remplacement sont bien réelles (nous les subissons et les dénonçons depuis des années), en aucun cas les enseignant-es ne devraient pallier ces manques par un renoncement à leurs droits (congé maladie, absences de droit), en temps normal comme en temps de crise. Nous sommes toutes et tous attaché-es à la réussite de nos élèves et à la réduction des inégalités scolaires et sociales. Nous y œuvrons quotidiennement du mieux que nous pouvons mais notre professionnalité et notre détermination ne peuvent suffire à pallier le manque de moyens dont nous disposons.

La santé de nos élèves, de leur famille et de nos collègues nous préoccupe, et nous faisons au mieux chaque jour pour nous protéger mutuellement. Nous refusons cette attitude de culpabilisation des enseignant-es qui seraient seul-es responsables des contaminations dans les écoles et du creusement des inégalités scolaires.

Nous attendons de notre employeur qu’il mette tout en œuvre pour protéger la santé de toutes et tous, enfants, adultes, personnels et usager-es !

Veuillez croire en notre attachement profond au service public d’éducation.

L’équipe enseignante de l’école XXX

Réunie en conseil des maitre-sses le XX octobre 2020